



Jeunesse socialiste fribourgeoise

Pour que l'Etat encourage les entreprises formatrices

Réception au SGC : 03.04.2014

Dépôt

La Jeunesse socialiste fribourgeoise et les signataires demandent l'introduction d'une disposition légale obligeant, dans la mesure autorisée par la loi, l'Etat de Fribourg et les collectivités publiques qui lui sont rattachées à prendre comme partenaire contractuel, tant en droit public qu'en droit privé, principalement des entreprises formant des apprenti-e-s ou étant actives dans le domaine de la formation.

Développement

Dans notre système de formation duale, les entreprises ont la responsabilité de former des apprenti-e-s. Quant à l'Etat, il doit prendre à cœur son rôle et encourager les entreprises à former des apprenti-e-s, afin d'assurer la stabilité et la pérennité du système.

Nous demandons que cet encouragement se fasse, entre autres, par le biais des mandats et des autorisations d'exploiter. De cette manière, l'Etat pourra récompenser les entreprises qui prennent leurs responsabilités à cœur des charges qui leur incombent. Cela instaurera une saine concurrence entre les entreprises, car celles-ci devront s'impliquer pour la formation afin de pouvoir s'assurer des parts de marché. Alors que l'Etat investit des sommes importantes pour des projets de formation, il est inacceptable que les deniers publics puissent profiter à des entreprises qui ne forment aucun-e apprenti-e et qui font ainsi fi de leur part de responsabilité.

- Le Conseil d'Etat répondra à cette motion populaire dans le délai légal.